



## Formation en ligne avec une entreprise suisse

-----  
Par Cielmoncontrat

Bonjour

J'ai contracté avec une entreprise suisse sans le savoir, pour une formation en ligne. Après une semaine d'observation, j'ai voulu résilier, parce que je ne pouvais que voir à quel point la formation était "bordélique". J'ai envoyé une lettre recommandée à l'adresse qui se trouve en Suisse. C'est à ce moment-là que j'ai découvert que l'entreprise Neurosearch avait son adresse dans un restaurant au bord d'un lac suisse.

La formation est décevante et je ne souhaite pas poursuivre. J'ai contracté via paypal au moyen d'un dispositif en 4 fois sans frais. J'ai préféré contracter via Paypal parce qu'ils protègent des malversations. Paypal fait trainer et va me retirer le deuxième tiers dans deux jours. Entretemps, j'ai vu avec ma banque pour empêcher toute transaction de mon compte via internet.

J'ai peur que ce soit pénalisant pour moi si paypal ne peut pas faire le virement. Je ne les ai pas prévenus.

Comme l'option de délai de rétractation n'a pas cours en Suisse, mon argument est que je ne savais pas que l'entreprise était suisse. Je n'ai pas reçu de CGV ni rien, malgré mes demandes. Les mentions légales n'ont je pense pas été respectées dans leurs communications.

Les messages de Neurosearch sont écrites avec des fautes, de façon très négligée. Ils ne retrouvaient même pas mon nom en premier lieu.

J'ai signé un contrat de façon électronique au moyen de ma souris.

Qu'est-ce que je risque exactement ?

Merci pour votre intérêt

-----  
Par Roxanna

Bonjour,

les implications légales de votre situation peuvent dépendre des termes du contrat que vous avez accepté électroniquement, des lois applicables dans votre pays de résidence, ainsi que des politiques de remboursement de l'entreprise[[url=https://great-service.be/](https://great-service.be/)].[/url] Vous avez pris la bonne décision en contactant votre banque pour bloquer les transactions à venir via PayPal. Quant au risque, je ne suis pas un spécialiste alors je préfère ne pas écrire n'importe quoi.

-----  
Par Cielmoncontrat

Bonjour

Merci beaucoup pour votre réponse. J'espère que Paypal ne me poursuivra pas trop. Je vais aujourd'hui au Centre européen des consommateurs, pleine d'espoir... l'association UFC Que Choisir s'étant déclarée impuissante devant Paypal !